

# Grilles de salaires Contrats de professionnalisation

<b>Agents généraux d'assurance</b>	<b>2</b>
<b>Banque</b>	<b>3</b>
<b>Banque populaire</b>	<b>4</b>
<b>Bureaux d'études techniques ingénieurs et conseils</b>	<b>5</b>
<b>Caisse d'épargne</b>	<b>6</b>
<b>Courtage d'assurance et de réassurance</b>	<b>7</b>
<b>Crédit mutuel</b>	<b>8</b>
<b>Économistes de la construction</b>	<b>9</b>
<b>Experts-comptables et commissaires aux comptes</b>	<b>10</b>
<b>Géomètres experts</b>	<b>11</b>
<b>Marchés financiers</b>	<b>12</b>
<b>Sociétés d'assistance</b>	<b>13</b>
<b>Sociétés d'assurances</b>	<b>14</b>
<b>Sociétés financières</b>	<b>15</b>

# Agents généraux d'assurance

## Rémunération Contrats de professionnalisation Base de calcul sur 35h hebdomadaires

Classif.	SMIC Horaire	SMIC Mensuel	SMIC Annuel	CCN Annuel	Salaire mensuel sur 12 mois				
					Moins de 21 ans niveau initial		21 à 25 ans niveau initial		Plus de 26 ans
					≤ Bac général	≥ Bac pro	≤ Bac général	≥ Bac pro	Tous niveaux
1	10,15 €	1 539,42 €	18 473,04 €	18 770 €	860,29 €	1 016,71 €	1 094,92 €	1 251,33 €	1 539,42 €
2				20 111 €	921,75 €	1 089,35 €	1 173,14 €	1 340,73 €	1 539,42 €
3				21 775 €	998,02 €	1 179,48 €	1 270,21 €	1 451,67 €	1 542,40 €
4				24 447 €	1 120,49 €	1 324,21 €	1 426,08 €	1 629,80 €	1 731,66 €
5				28 836 €	1 321,65 €	1 561,95 €	1 682,10 €	1 922,40 €	2 042,55 €
5 bis				33 222 €	1 522,68 €	1 799,53 €	1 937,95 €	2 214,80 €	2 353,23 €
6				37 608 €	1 723,70 €	2 037,10 €	2 193,80 €	2 507,20 €	2 663,90 €

Rémunérations minimales en % du SMIC. SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 1 539,42 €

### Calcul du salaire annuel :

Salarié < 21 ans et ≤ Bac général : 55 % de la rémunération minimale conventionnelle

Salarié < 21 ans et ≥ Bac pro : 65 % de la rémunération minimale conventionnelle

Salarié 21-25 ans et ≤ Bac général : 70 % de la rémunération minimale conventionnelle

Salarié 21-25 ans et ≥ Bac pro : 80 % de la rémunération minimale conventionnelle

Salarié ≥ 26 ans, tous niveaux : 85 % de la rémunération minimale conventionnelle si ≥ SMIC annuel

### Sources :

\* Accord de branche relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie du 26/11/2015

– article 4.5

\* Avenant n°18 à la CCN du Personnel des Agences Générales d'Assurances

– article 1

# Banque

## Rémunération Contrats de professionnalisation Base de calcul sur 35h hebdomadaires

Classif.	SMIC Horaire	SMIC Mensuel	SMIC Annuel	CCN Annuel	Salaire mensuel sur 12 mois		
					Moins de 26 ans niveau initial		Plus de 26 ans
					< Bac	≥ Bac	Tous niveaux
A	10,15 €	1539,42 €	18 473,04 €	18 969 €	1167,39 €	1334,16 €	1539,42 €
B				19 212 €	1167,39 €	1334,16 €	1539,42 €
C				19 549 €	1167,39 €	1334,16 €	1539,42 €
D				20 962 €	1167,39 €	1334,16 €	1539,42 €
E				21 951 €	1167,39 €	1334,16 €	1554,86 €
F				23 943 €	1167,39 €	1334,16 €	1695,96 €
G				26 536 €	1167,39 €	1334,16 €	1879,63 €
H				29 270 €	1167,39 €	1334,16 €	2073,29 €
I				35 761 €	1167,39 €	1334,16 €	2533,07 €
J				43 207 €	1167,39 €	1334,16 €	3060,50 €
K				51 409 €	1167,39 €	1334,16 €	3641,47 €

Rémunérations minimales en % du SMIC. SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 1539,42 €

### Calcul du salaire annuel :

Salarié < 26 ans et < Bac : 13 fois 70 % du SMIC mensuel

Salarié < 26 ans et ≥ Bac : 13 fois 80 % du SMIC mensuel

Salarié ≥ 26 ans, tous niveaux : 85 % de la rémunération minimale conventionnelle si ≥ SMIC annuel

### Sources :

\* Accord du 9 février 2015 relatif à la formation professionnelle

– article 12

\* Accord salarial du 13 janvier 2017

# Banque populaire

## Rémunération Contrats de professionnalisation

Classif.	SMIC Horaire	SMIC Mensuel	SMIC Annuel	CCN Annuel	Moins de 26 ans niveau initial		Plus de 26 ans
					≤ Bac général	≥Bac pro	Tous niveaux
A à K	10,15 €	1539,42 €	18 473,04 €	20 012 €	1167,39 €	1334,16 €	1 539,42 €

Rémunérations minimales en % du SMIC. SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 1539,42 €

### Calcul du salaire annuel :

Salarié < 26 ans : montant non inférieur à 13 x 70 % du Smic

Salarié < 26 ans Titulaire du BAC montant non inférieur à 13 x 80 % du Smic

Salarié ≥ 26 ans, tous niveaux : 85 % de la rémunération minimale conventionnelle pour un salarié niv. B = 19 664 €

### Sources :

Avenant du 1<sup>er</sup> décembre 2016 relatif aux salaires minima au 1<sup>er</sup> janvier 2017

(Arrêté du 12 juin 2017 - art.1)

# Bureaux d'études techniques ingénieurs et conseils

## Rémunération Contrats de professionnalisation

Niveaux de formation à l'entrée	Année d'exécution du contrat	Positions	Coef. d'entrée	Coef. de sortie	Salaires minimaux bruts (1)	Jeunes de moins de 26 ans		26 ans et plus (2)			
3 et 4 (anciens niveaux V et IV)	1 <sup>re</sup> année	ETAM	1.1	230	240	1558,80 €	80 %	1247,04 €	85 %	1539,42 €	
	2 <sup>e</sup> année		1.1	230	240	1558,80 €	100 %	1558,80 €	100 %	1558,80 €	
5 (ancien niveau III) Métiers transverses	1 <sup>re</sup> année		1.2	240	250	1587,50 €	80 %	1270,00 €	85 %	1539,42 €	
	2 <sup>e</sup> année		1.2	240	250	1587,50 €	90 %	1428,75 €	100 %	1587,50 €	
5 (ancien niveau III) Métiers de la branche	1 <sup>re</sup> année		2.1	275	310	1683,75 €	80 %	1347,00 €	85 %	1539,42 €	
	2 <sup>e</sup> année		2.1	275	310	1683,75 €	90 %	1515,38 €	100 %	1683,75 €	
6 (ancien niveau II)	1 <sup>re</sup> année		2.2	310	355	1786,70 €	80 %	1429,36 €	85 %	1539,42 €	
	2 <sup>e</sup> année		2.2	310	355	1786,70 €	90 %	1608,03 €	100 %	1786,70 €	
7 (ancien niveau I)	1 <sup>re</sup> année		IC	1.1	95	100	1983,60 €	80 %	1586,88 €	85 %	1686,06 €
	2 <sup>e</sup> année			1.1	95	100	1983,60 €	100 %	1983,60 €	100 %	1983,60 €

### Source :

Avenant N°45 du 31/10/2019 relatif aux salaires minima hiérarchiques dans la Branche des Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs conseils, sociétés de conseils (en cours d'extension).

Rémunérations minimales en % du SMIC. SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 1539,42 €

### Rappel

Le niveau du salaire et le coefficient d'entrée doivent correspondre à l'emploi occupé pendant le contrat de professionnalisation

#### + Jeunes de 16 à 25 ans

80 % du Salaire Minimum Conventionnel pendant la 1<sup>re</sup> année du contrat et 90 ou 100 % pour la 2<sup>e</sup> année (voir tableau ci-dessus).

#### + Demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus

85 % du Salaire Minimal Conventionnel la 1<sup>re</sup> année sans que ce soit inférieur au SMIC en vigueur et 100 % pour la 2<sup>e</sup> année.

Le montant du SMIC en vigueur devient la base de référence dès lors que le salaire conventionnel y est inférieur.

(1) Montant des rémunérations conventionnelles révisées par l'avenant n°45 du 31/10/2019 à la convention collective nationale des Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs conseils, sociétés de conseils (en cours d'extension).

(2) Lorsque le % du SMC est inférieur au SMIC, le collaborateur en contrat de professionnalisation âgé de 26 ans et plus à l'embauche sera payé au SMIC.

# Caisse d'épargne

## Rémunération Contrats de professionnalisation

Classif.	SMIC Horaire	SMIC Mensuel	SMIC Annuel	CCN Annuel	Salaire mensuel sur 12 mois		
					Moins de 26 ans niveau initial		26 ans et plus
					< Bac	≥ Bac	Tous niveaux
A	10,15 €	1 539,42 €	18 473,04 €	19 067 €	1 112,24 €	1 271,13 €	1 539,42 €
B				20 067 €	1 170,58 €	1 337,80 €	
C				21 067 €	1 228,91 €	1 404,47 €	
D				22 067 €	1 287,24 €	1 471,13 €	
E				23 067 €	1 345,58 €	1 537,80 €	
F				24 067 €	1 403,91 €	1 604,47 €	
G				25 067 €	1 462,24 €	1 671,13 €	
H				26 067 €	1 520,58 €	1 737,80 €	
I				27 067 €	1 578,91 €	1 804,47 €	
J				28 067 €	1 637,24 €	1 871,13 €	
K				29 067 €	1 695,58 €	1 937,80 €	

### Calcul du salaire annuel :

Salariées de < 26 ans et < Bac: 70 % de la rémunération minimale de la classification de leur emploi

Salariés de < 26 ans et ≥ Bac 80 % de la rémunération minimale de la classification de leur emploi

### Sources :

Accord du 18 Novembre 2014 relatif à la formation professionnelle

# Courtage d'assurance et de réassurance

## Rémunération Contrats de professionnalisation

Classif.	SMIC Horaire	SMIC Mensuel	SMIC Annuel	CCN Annuel	Salaire mensuel sur 12 mois	
					Moins de 26 ans	Plus de 26 ans
					Tous niveaux	
A	10,15 €	1 539,42 €	18 473,04 €	19 219 €	1 231,54 €	1 539,42 €
B				20 497 €	1 231,54 €	1 539,42 €
C				21 778 €	1 270,38 €	1 542,61 €
D				24 245 €	1 414,29 €	1 717,35 €
E				28 434 €	1 658,65 €	2 014,08 €
F				33 742 €	1 968,28 €	2 390,06 €
G				39 174 €	2 285,15 €	2 774,83 €
H				48 019 €	2 801,11 €	3 401,35 €

Rémunérations minimales en % du SMIC. SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 1 539,42 €

### Calcul du salaire annuel :

Salariées de <26 ans : 70 % du minimum conventionnel (sans pouvoir être inférieur à 80 % SMIC)

Salariés de +26 ans : 85 % du minimum conventionnel (sans pouvoir être inférieur à 100 % SMIC)

### Sources :

Avenant du 1<sup>er</sup> décembre 2016 relatif aux salaires minima au 1<sup>er</sup> janvier 2017

(Arrêté du 12 juin 2017)

# Crédit mutuel

## Rémunération Contrats de professionnalisation

Classif.	SMIC Horaire	SMIC Mensuel	SMIC Annuel	CCN Annuel	Salaire mensuel sur 12 mois		
					Moins de 26 ans niveau initial		26 ans et plus
					< Bac	≥ Bac	Tous niveaux
Chargé d'accueil Guichetier	10,15 €	1 539,42 €	18 473,04 €	20 600 €	1 201,67 €	1 373,33 €	1 539,42 €
Chargé de clientèle Particuliers				23 000 €	1 341,67 €	1 533,33 €	1 629,17 €
Chargé de clientèle Professionnels				26 300 €	1 534,17 €	1 753,33 €	1 459,17 €
Responsable de Point de vente				27 000 €	1 575,00 €	1 800,00 €	1 912,50 €
Chargé de clientèle Entreprise				29 000 €	1 691,67 €	1 933,33 €	2 054,17 €
Animateur commercial				27 200 €	1 586,67 €	1 813,33 €	1 926,67 €
Conseiller en gestion de patrimoine				27 000 €	1 575,00 €	1 800,00 €	1 912,50 €
Directeur de caisse ou de secteur				35 300 €	2 059,17 €	2 353,33 €	2 500,42 €
Inspecteur Auditeur				29 000 €	1 691,67 €	1 933,33 €	2 054,17 €
Technicien des opérations bancaires				20 700 €	1 207,50 €	1 380,00 €	1 539,42 €
Développeur informatique				26 500 €	1 545,83 €	1 766,67 €	1 877,08 €

### Calcul du salaire annuel :

La rémunération des salariés bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation âgés de moins de 26 ans est égale à 70 % de la rémunération annuelle minimale applicable dans l'entreprise à la classification de leur emploi, qui doit être en relation avec l'objectif de qualification professionnelle poursuivie.

Cette rémunération passe à 80 % lorsque le salarié est titulaire d'un baccalauréat, d'un titre ou d'un diplôme à finalité professionnelle de niveau équivalent.

La rémunération des salariés bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation âgés de plus de 26 ans est égale à 85 % de la rémunération annuelle minimale correspondant à la classification de leur emploi, sans pouvoir être inférieure au Smic.

### Sources :

Accord du 22 septembre 2015 relatif à la formation professionnelle



# Économistes de la construction

## Rémunération Contrats de professionnalisation Formations prioritaires

Diplôme ou titre visé	Niveau	CCN Mensuel	De 16 à 20 ans		De 21 à 25 ans		26 ans et plus	
BAC pro technicien du bâtiment – BAC pro Etudes et économie de la construction – BAC pro Secrétariat Titre de Secrétariat technique/option Cadre de vie	B en Ile-de-France	2 087 €	70 %	1 461 €	70%	1 461 €	85 %	1 774 €
	B Autres régions	1 986 €		1 390 €		1 390 €		1 688 €
BTS Economie de la construction	C en Ile-de-France	2 307 €	70 %	1 615 €	70%	1 615 €	85 %	1 961 €
	C Autres régions	2 197 €		1 538 €		1 538 €		1 867 €
Licence Economie de la construction	non déterminée		voir tableau ci-dessous					
Master Economie de la construction	non déterminée		voir tableau ci-dessous					

## Autres formations

Niveau	SMIC	De 16 à 20 ans		De 21 à 25 ans		26 ans et plus
Titulaire d'un diplôme ≥ niv III	1 539,42 €	90 %	1 385,48 €	90 %	1 385,48 €	1 539,42 €
Titulaire d'un BAC Pro, d'un titre ou diplôme professionnel de niveau IV		65 %	1 000,62 €	80 %	1 231,54 €	
Autres		55 %	846,68 €	70 %	1 077,59 €	

Rémunérations minimales en % du SMIC. SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 1 539,42 €

Sources :

Valeurs de salaires minima par niveau selon l'avenant accord de branche du 16/01/2019 relatif aux salaires pour 2019 : Niveau B = 2 087 €(Ile-de-France) - 1 986 €(national) Niveau C = 2 307 €(Ile-de-France) - 2 197 €(national)

# Experts-comptables et commissaires aux comptes

## Rémunération Contrats de professionnalisation Base de calcul sur 35h hebdomadaires

Âge / qualification	Qualification inférieure à baccalauréat professionnel, titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau	Qualification au moins égale à celle du baccalauréat professionnel ou d'un titre ou diplôme à finalité professionnelles de même niveau	Qualification au moins égale à un diplôme BAC+3
Moins de 21 ans	55 % du SMIC pendant la 1 <sup>re</sup> année	65 % du SMIC pendant la 1 <sup>re</sup> année	80 % du SMIC pendant la 1 <sup>re</sup> année
	846,681 €	1000,62 €	1231,54 €
De 21 à 25 ans	65 % du SMIC pendant les années suivantes	70 % du SMIC pendant les années suivantes	85 % du SMIC pendant les années suivantes
	1000,62 €	1077,59 €	1308,51 €
De 21 à 25 ans	70 % du SMIC pendant la 1 <sup>re</sup> année	80 % du SMIC pendant la 1 <sup>re</sup> année	85 % du SMIC pendant la 1 <sup>re</sup> année
	1077,59 €	1231,54 €	1308,51 €
26 ans et plus	80 % du SMIC pendant les années suivantes	85 % du SMIC pendant les années suivantes	90 % du SMIC pendant les années suivantes
	1231,54 €	1308,51 €	1385,48 €
26 ans et plus	2 planchers à respecter : 85 % de la rémunération minimale conventionnelles pour le coefficient attribué et le SMIC		
	1539,42 €		

Rémunérations minimales en % du SMIC. SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 1539,42 €

# Géomètres experts

## Rémunération Contrats de professionnalisation

Niveau de départ	Moins de 21 ans		De 21 à 25 ans		Plus de 26 ans
≥ Bac pro	65 % du SMIC	1000,62 €	80 % du SMIC	1231,53 €	SMIC
≤ Bac général	55 % du SMIC	846,68 €	70 % du SMIC	1077,59 €	1539,42 €

Rémunérations minimales en % du SMIC. SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 1539,42 €

# Marchés financiers

## Rémunération Contrats de professionnalisation

Année d'étude	Moins de 21 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	Plus de 26 ans
1 <sup>re</sup> année	27 %	43 %	53 %	
	415,64 €	661,95 €	815,89 €	
2 <sup>e</sup> année	39 %	51 %	61 %	
	600,37 €	785,10 €	939,05 €	1 539,42 €
3 <sup>e</sup> année	55 %	67 %	78 %	
	846,68 €	1 031,41 €	1 200,75 €	

Rémunérations minimales en % du SMIC. SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 1 539,42 €

# Sociétés d'assistance

## Rémunération Contrats de professionnalisation

Classif.	SMIC Horaire	SMIC Mensuel	SMIC Annuel	CCN Annuel	Salaire mensuel sur 12 mois		
					Moins de 21 ans	21 à 25 ans	Plus de 26 ans
1	10,15 €	1539,42€	18 473,04 €	20 637 €	1719,75€	1719,75€	1719,75€
2				20 827 €	1735,58€	1735,58€	1735,58€
3				21 518 €	1793,17€	1793,17€	1793,17€
4				22 918 €	1909,83€	1909,83€	1909,83€
5				26 065 €	2 172,08€	2 172,08€	2 172,08€
6				28 811 €	2 400,92€	2 400,92€	2 400,92€
7				33 776 €	2 814,67€	2 814,67€	2 814,67€
8				39 037 €	3 253,08€	3 253,08€	3 253,08€
9				51 046 €	4 253,83€	4 253,83€	4 253,83€

Rémunérations minimales en % du SMIC. SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 1539,42 €

### Calcul du salaire annuel :

Salarié < 21 ans : 100 % de la rémunération minimale conventionnelle

Salarié 21-25 ans : 100 % de la rémunération minimale conventionnelle

Salarié ≥ 26 ans : 100 % de la rémunération minimale conventionnelle si ≥ SMIC annuel

### Sources :

\* Accord du 30 septembre 2015 relatif à la formation professionnelle et à la gestion prévisionnelle des emplois – article 17.3

\* Accord de branche étendu le 1<sup>er</sup> juillet 2017 : JORF n°0153

\* Avenant n°43 à la convention collective nationale des sociétés d'assistance du 19 Avril 2019.

# Sociétés d'assurances

## Rémunération Contrats de professionnalisation Base de calcul sur 35h hebdomadaires

Classif.	SMIC Horaire	SMIC Mensuel	SMIC Annuel	CCN Annuel	Salaire mensuel sur 12 mois				
					Moins de 21 ans niveau initial		21 à 25 ans niveau initial		Plus de 26 ans
					≤ Bac général	≥ Bac pro	≤ Bac général	≥ Bac pro	Tous niveaux
1	10,15 €	1539,42 €	18 473,04 €	18 800 €	861,67 €	1 018,33 €	1 096,67 €	1 253,33 €	1 539,42 €
2				19 990 €	916,21 €	1 082,79 €	1 166,08 €	1 332,67 €	1 539,42 €
3				22 710 €	1 040,88 €	1 230,13 €	1 324,75 €	1 514,00 €	1 608,63 €
4				26 920 €	1 233,83 €	1 458,17 €	1 570,33 €	1 794,67 €	1 906,83 €
5				31 830 €	1 458,88 €	1 724,13 €	1 856,75 €	2 122,00 €	2 254,63 €
6				41 870 €	1 919,04 €	2 267,96 €	2 442,42 €	2 791,33 €	2 965,79 €
7				56 880 €	2 607,00 €	3 081,00 €	3 318,00 €	3 792,00 €	4 029,00 €

Rémunérations minimales en % du SMIC. SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 1539,42 €

### Calcul du salaire annuel :

Salarié < 21 ans et ≤ Bac général : 55 % de la rémunération minimale conventionnelle

Salarié < 21 ans et ≥ Bac pro : 65 % de la rémunération minimale conventionnelle

Salarié 21-25 ans et ≤ Bac général : 70 % de la rémunération minimale conventionnelle

Salarié 21-25 ans et ≥ Bac pro : 80 % de la rémunération minimale conventionnelle

Salarié ≥ 26 ans, tous niveaux : 85 % de la rémunération minimale conventionnelle si ≥ SMIC annuel

### Sources :

\* Accord relatif à la GPEC et à la formation professionnelle tout au long de la vie dans les sociétés d'assurances du 24 novembre 2014

– article 14

Accord du 14 mai 2019 relatif aux rémunérations minimales du 1<sup>er</sup> janvier 2019

# Sociétés financières

## Rémunération Contrats de professionnalisation

Année d'étude	Moins de 21 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	Plus de 26 ans
1 <sup>er</sup> année	27%	43%	53%	
	415,64 €	661,95 €	815,89 €	
2 <sup>e</sup> année	39%	51%	61%	
	600,37 €	785,10 €	939,05 €	1 539,42 €
3 <sup>e</sup> année	55%	67%	78%	
	846,68 €	1 031,41 €	1 200,75 €	

Rémunérations minimales en % du SMIC. SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 1 539,42 €